

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008

L'an deux mil huit, le vingt sept juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame CHARTIER Catherine, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARTIER Catherine, ANDRE Brigitte, LAILLIER Philippe, AUVRAY Daniel, LEBOEUF Michel, HAMELIN Maurice, M.BADUFLE Gilles, Mme DUPONT Christine, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BENOIST Marie-France pouvoir à Mme CHARTIER, MM ESNAULT André pouvoir à Mme ANDRE Brigitte, M VOISIN Jean-Marie pouvoir à M.BADUFLE Gilles

Secrétaire : Melle BOURDIN Julie

### **I- Elections des délégués et suppléants pour élections des sénateurs**

▪ Election du Titulaire :

Est élue Mme CHARTIER Catherine avec 11 voix sur 11

Election des suppléants :

Sont élus : M.BADUFLE Gilles avec 11 voix sur 11

Mme DUPONT Christine avec 11 voix sur 11

Mme BENOIST Marie France avec 11 voix sur 11.

Suite à une courrier de la préfecture reçu le 02 juillet, vu l'article L288 du code électoral indiquant que : «l'ordre des suppléants doit être établi : par l'ancienneté de l'élection (élection au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrage, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu le premier » l'ordre des suppléants doit être modifié.

**Mme BENOIST Marie-France 1<sup>er</sup> suppléante**

**M.BADUFLE Gilles 2<sup>ème</sup> suppléant**

**Mme DUPONT Christine 3<sup>ème</sup> suppléante**

### **II-Décision modificative de budget**

Pour faire face aux dépenses de logement des éventuels sauveteurs du poste de secours, le conseil municipal décide de débiter le compte 022 « dépenses imprévues » de 800 € et de créditer le compte 6132«locations immobilières » de 800 €.

### **III-Indemnités de fonctions des élus**

La loi 2002-276 du 27 février 2002 a changé le mode de calcul des indemnités d'adjoint. Elles sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015-IM821)

Le conseil décide de ne pas modifier leur montant et fixe les indemnités de la façon suivante (article L2123-24 du CGCT) à compter du 01 avril 2008 :

Indemnité du Maire : 17% de l'indice brut 1015 (IM 821)

Indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint : 3.3 % de l'indice brut 1015 (IM 821)

Indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint : 3.3 % de l'indice brut 1015 (IM 821)

Indemnité du 3<sup>ème</sup> adjoint : 3.3 % de l'indice brut 1015 (IM 821)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2008. Ces indemnités seront réglées mensuellement.

### **VIII-Affaires diverses**

- Mme Le Maire informe que le 6<sup>ème</sup> concours d'attelage organisé par l'Association Douville Compagnie et Compagnons passera le 27 juillet 2008 à St Laurent sur Mer
- Mme le Maire informe qu'un spectacle de Guignol aura lieu le 21 juillet 2008 à St Laurent.
- A la demande d'un conseiller un rappel concernant la réglementation d'accès à la plage va être fait.

SEANCE LEVEE A 21H15